



Station d'Épuration de Brionne

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Collectif

Exercice 2018



Station d'épuration du Bec-Hellouin

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service	4
1.1. Présentation du territoire desservi	4
1.2. Mode de gestion du service	5
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0).....	6
1.4. Nombres d'abonnés	6
1.5. Volumes facturés.....	8
1.6. Détail des imports et exports d'effluents	10
1.7. Autorisation de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	10
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	11
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées	12
1.10. Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	22
1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	22
1.10.2 Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration	23
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	23
2.1. Modalités de tarification.....	23
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)	27
2.3. Recettes.....	32
3. Indicateurs de performance	2
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	2
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	3
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	7
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées(P204.3).....	7
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	8
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation(P206.3).....	8
3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	12
3.8. Points noirs du réseau de collecter (P252.2).....	12
3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	13
3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)7	14
3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	15
3.12. Durée d'extinction de la dette	18
3.13. Etat de la dette du service	18
3.14. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédents (P.257.0).....	18
3.15. Taux de réclamations (P258.1)	19
4. Financement des investissements.....	20
4.1. Montants financiers	20
Les dépenses d'investissement engagées en 2018 concernent principalement l'extension du réseau Eaux Usées de Fontaine la Soret et la clôture administrative des travaux de la rue Saint Sauveur.....	20
4.2. Amortissements	20
4.3. Présentation des projets 2019 à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	21
4.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	21
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	22
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	22
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L1115-1-1 du CGCT)	22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	23
7. Annexe 1 Note de l'Agence de l'Eau.....	25

Introduction

À partir de l'exercice 1995, et en vertu du décret n° 96-635 du 6 mai 1995, le Président est tenu de présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Le décret n° 2007-675- du 2 mai 2007 complète le décret de 1995 en refondant complètement les caractéristiques et les indicateurs à renseigner pour le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Enfin, l'arrêté du 2 décembre 2013 porte modification aux indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et d'assainissement, qui sont deux indicateurs obligatoires du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement, et qui désormais, rendent compte de l'établissement du descriptif détaillé des réseaux.

Le présent rapport concerne l'activité du service de l'assainissement collectif de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'année 2018 (soit pour les ouvrages sous compétence de la communauté de communes en 2018).

Les chiffres clefs du service :

- Nombre d'usagers : **5 295 abonnés**
- m³ facturés : **494 824 m³**
- km de réseau : **82,040 kms** de canalisations d'eaux usées
- Nombre d'appels téléphoniques : **1 701 appels enregistrés sur l'activité du service Petit Cycle de l'Eau (Assainissement Collectif et Non Collectif)**
- Nombre d'interventions sur le réseau :
 - Communes en régie : 23 débouchages
 - Communes en DSP : 6 (Nassandres) + 9 (Beaumont le Roger et Serquigny)
- Nombre de contrôles de raccordement au réseau d'eaux usées dans le cadre d'une vente : **111 contrôles (91 contrôles, transmission sous 1 mois, 20 contrôles transmission sous 15 jours).**
- Nombre d'instruction de dossiers d'urbanisme : **46**

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal intercommunal

- Nom de la collectivité : INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

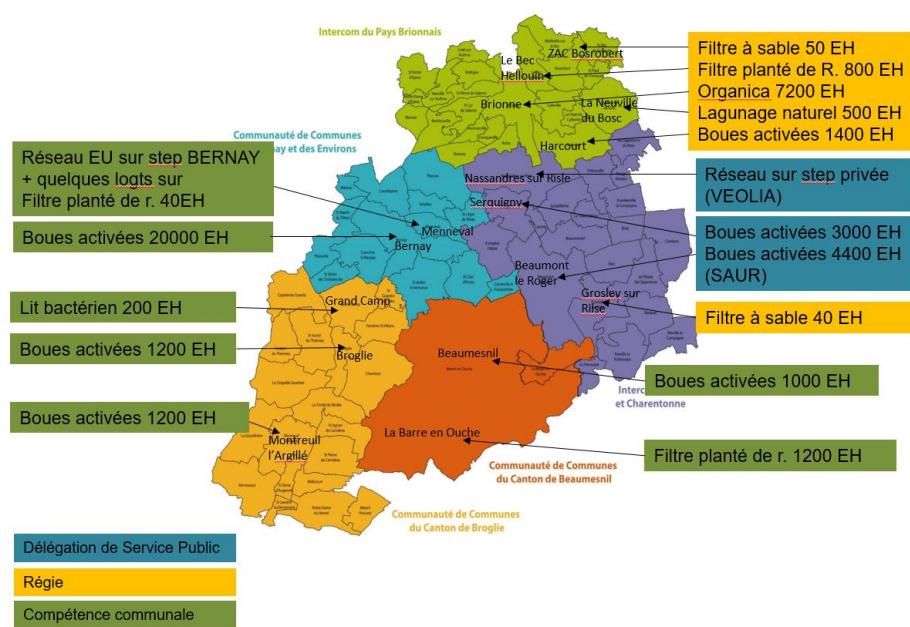
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville-du-Bosc, Le Bec-Hellouin, ZAC Maison Rouge – Bosrobert, Serquigny, Nassandres-sur-Risle, Beaumont le Roger, Beaumontel, Grosley-sur-Risle.**
- Existence d'une CCSPL* Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : selon communes Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 09/02/2015 (ex IPB) 19/02/2015 (ex IRC) Non

La CCSPL a été créée en 2018 par délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2018.

* Approbation par assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service

La carte ci-après présente le territoire communautaire et les modes d'exploitation au 01/01/2018 pour les infrastructures exploitées par l'Intercom Bernay Terres de Normandie.



Le service est exploité en **Régie à autonomie financière pour les communes de Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec Hellouin, Grosley-sur-Risle, ZAC de Maison Rouge - Bosrobert.**

Le service est exploité en **Délégation de Service Public pour la commune de Nassandres sur Risle comme suit :**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/07/2011
- Date de fin de contrat initial : 30/06/2023
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2023
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

Le service est exploité en **Délégation de Service Public pour les commune de Beaumont le Roger et Serquigny comme suit :**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/07/2017
- Date de fin de contrat initial : 30/06/2023
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2023
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, ZAC de Maison Rouge - Bosrobert

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 857 habitants au 31/12/2018 (5 605 au 31/12/2017).

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont-Le-Roger

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 173 habitants au 31/12/2018 (4 843 au 31/12/2017).

Délégation de Service Public : Nassandres Sur Risle

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 822 habitants au 31/12/2018 (1 442 au 31/12/2017).

1.4. Nombres d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, ZAC de Maison Rouge - Bosrobert

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 593 abonnés au 31/12/2018 (2 548 au 31/12/2017).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Brionne	1 833	1 861		1 861	
Calleville	256	265		265	
Harcourt	241	243		243	
La Neuville-du-Bosc	82	83		83	
Le Bec-Hellouin	136	136		136	
Grosley sur Risle		7		7	
ZAC Maison Rouge	2	2		2	
Total	2 548	2 593		2593	1,84%

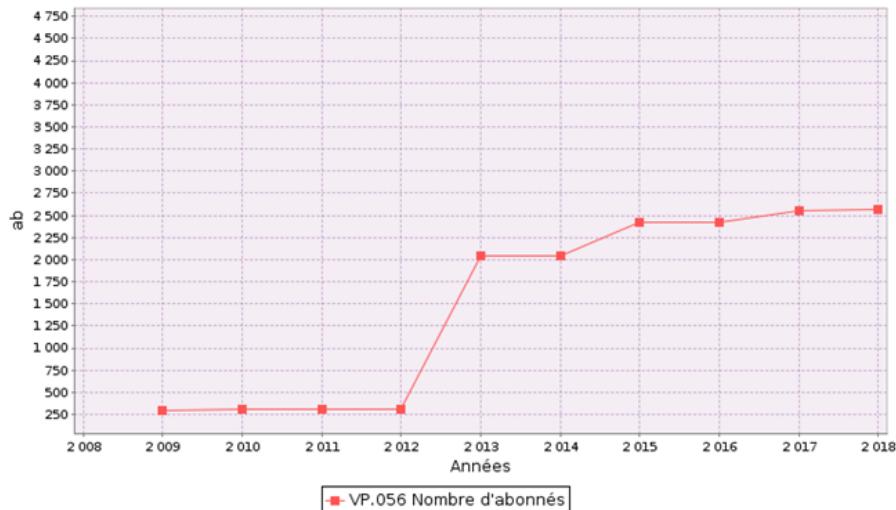
Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 2 600 (peu fiable car les diagnostics sont anciens).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 71,53 abonnés/km) au 31/12/2018 (69,53 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,26 habitants/abonné au 31/12/2018 (2,20 habitants/abonné au 31/12/2017). Il s'agit d'une donnée estimative.

Les abonnés situés sur le hameau de Feuguerolles à Brionne ont été intégré (63 abonnés). Le réseau, exploité en régie, rejoint le système de collecte de Nassandres sur Risle (exploité en DSP).

Les habitants de Grosley sur Risle ont été intégrés à la régie en juillet 2017.



Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

Le service public d'assainissement collectif dessert 605 abonnés (hors hameau de Feuguerolles à Brionne : 63 abonnés) au 31/12/2018 (606 au 31/12/2017).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Nassandres sur Risle (Nassandres)	596	595	0	595	
Nassandres sur Risle (Perriers la Campagne)	10	10	0	10	
Total	606	605		605	-0,16%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 610.

Le hameau de Feuguerolles sur la commune de Brionne dispose d'un tronçon de réseau exploité en régie, mais avec pour exutoire le système de traitement de Nassandres sur Risle. Le nombre d'abonnés est de 63 sur ce hameau (comptabilisés dans exploitation en régie)

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 42,64 abonnés/km) au 31/12/2018. (42,74 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 3,01 habitants/abonné au 31/12/2018 (2,38 habitants/abonné au 31/12/2017).

Délégation de Service Public : Beaumont le Roger et Serquigny

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 097 abonnés au 31/12/2018 (2 152 au 31/12/2017).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Beaumont-le-Roger	1298	1225		1225	
Beaumontel	26	26		26	
Serquigny	828	846		846	
Total	2 152	2 097		2 097	-2,62 %

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 081 (peu fiable)

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements) est de 66,30 abonnés/km au 31/12/2018 (77,80 abonnés/km au 31/12/2017).

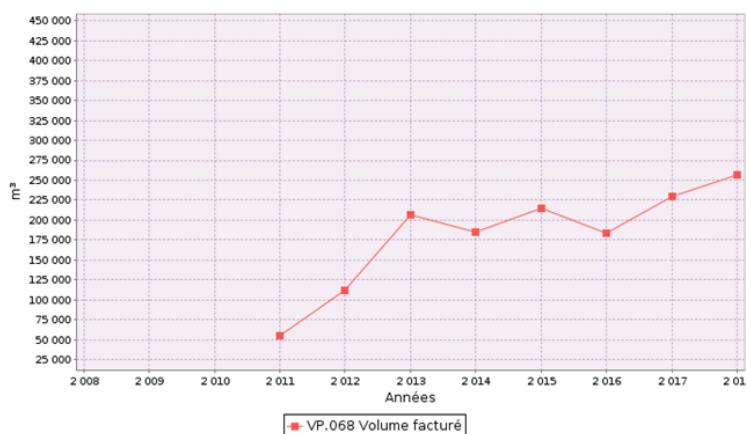
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,47 habitants/abonné au 31/12/2018 (2,04 habitants/abonné au 31/12/2017).

1.5. Volumes facturés

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, ZAC de Maison Rouge - Bosrobert

	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	229 434	257 363	
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	229 434	257 363	+12,20 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



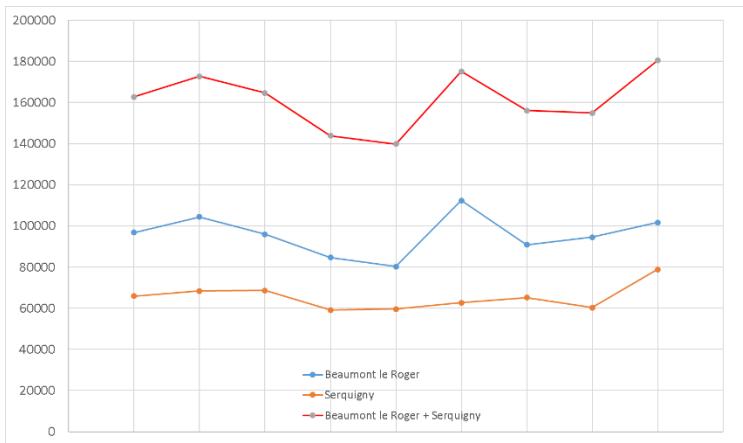
Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont-le-Roger

	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	154 918	180 541	
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	154 918	180 541	+16,53 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Commentaire: ci-après, le détail par commune.

- Beaumont le Roger : **99 728**
- Beaumontel : **1 992**
- Serquigny : **78 821**

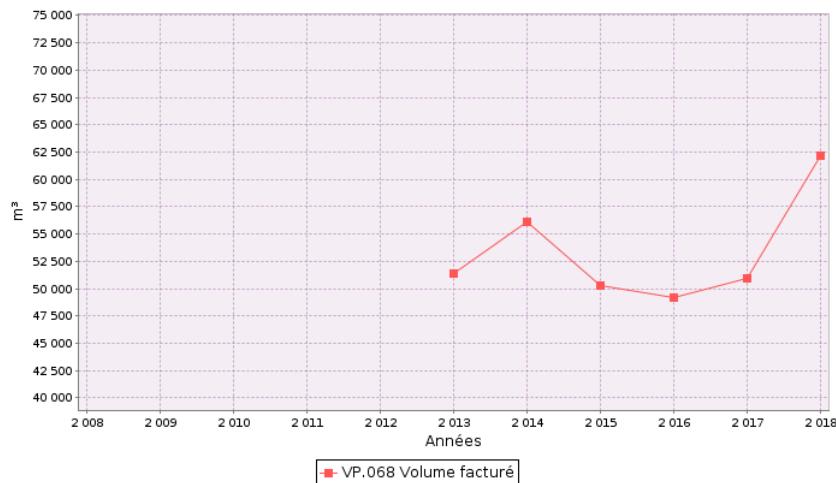


Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	50 929	56 920	
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	50 929	56 920	+11,76 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Commentaire: Il est nécessaire d'ajouter 5 260 m³ au titre des effluents provenant du hameau de Feuguerolles – Brionne



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

NON CONCERNE

1.7. Autorisation de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec Hellouin, Grosley-sur-Risle, ZAC de Maison Rouge - Bosrobert

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2018 (0 au 31/12/2017).

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont-le-Roger

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 3 au 31/12/2018 (3 au 31/12/2017).

Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2018 (0 au 31/12/2017).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, ZAC de Maison Rouge - Bosrobert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 36,25 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
soit un linéaire de collecte total de 36,25 km (36,1 km au 31/12/2017).

4 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
3 trop plein de poste de refoulement	réseau	
Bassin d'orage	Sur STEP de Brionne après prétraitement	500
Bassin d'orage	Sur STEP d'Harcourt	500

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont-le-Roger

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,43 km de réseau unitaire hors branchements,
- 31,20 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
soit un linéaire de collecte total de 31,63 km (14,04 km au 31/12/2017).

4 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
3 trop plein de poste de refoulement	réseau	
Bassin d'orage	Entrée STEP	300

Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 14,19 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
soit un linéaire de collecte total de 14,19 km (14,18 km au 31/12/2017).

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
2 trop plein de poste de refoulement	réseau	

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, ZAC de Maison Rouge - Bosrobert

Le service gère 5 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP Brionne
Code Sandre de la station : 032711601000



Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée faible charge		
Date de mise en service		01/01/2014		
Commune d'implantation		Brionne (27116)		
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		7200		
Nombre d'abonnés raccordés		2063 (hors hameau de Feuguerolles raccordées à Nassandres sur R.)		
Nombre d'habitants raccordés		4745		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1740		
Prescriptions de rejet				
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 30/11/2015 (9/12/2011)		
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
		Nom du milieu récepteur	Risle Rive droite	
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅		25	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	80
DCO		90	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	75
MES		30	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	90
NGL		15	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		10	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		7	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		2	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	50

Charges rejetées par l'ouvrage														
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		NTK		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
18/01/18	oui	6,5	93,66	36,0	86,83	18,0	84,71	4,3	86,67	3,3	89,18	1,4	57,45	
12/02/18	oui	5,0	93,75	30,0	88,57	18,0	88,83	9,5	77,53	8,8	78,68	0,8	80,71	
18/03/18	non	5,0	96,13	30,0	91,22	9,0	93,51	16,6	62,78	16,3	63,25	1,7	64,62	
17/04/18	non ⁽³⁾	9,0	91,01	46,0	90,96	12,0	90,84	7,2	87,25	6,4	88,55	2,3	65,53	
16/05/18	oui	3,3	98,75	36,0	94,83	6,0	97,22	3,4	95,38	2,9	96,10	3,6	63,80	
27/06/18	oui	6,0	97,10	49,0	88,46	34,0	81,01	4,1	92,94	3,1	94,65	0,5	92,22	
18/07/18	oui	5,0	95,29	31,0	90,21	8,0	88,54	4,3	90,51	3,9	91,28	0,4	90,78	
19/08/18	oui	3,3	98,31	17,0	96,94	3,0	96,81	3,4	95,08	2,4	96,47	0,9	87,77	
10/09/18	oui	3	98,69	24	95,98	4	98,47	3,12	95,51	2,4	96,91	0,63	92,41	
02/10/18	oui	3	98,80	25	96,54	6	97,65	3,89	95,30	2,8	96,61	2,3	74,46	
22/11/18	non	5	98,35	42	92,15	15	93,96	13,93	79,68	13,4	80,40	3,6	48,98	
10/12/18	oui	3	98,51	23	95,27	6	96,83	7,48	86,31	6,8	87,51	1,2	81,60	
Moyenne		4,8	96,53	32,4	92,33	11,6	92,36	6,8	87,08	6,04	88,30	1,61	75,03	

⁽¹⁾ **EH ou Equivalent-Habitant** : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

⁽³⁾ non-conformité sur le paramètre ammonium ne figurant pas sur le tableau

NB : des pannes sur le système d'injection du chlorure ferrique ont occasionné un dépassement de la norme sur le paramètre P tot sur quelques analyses pendant l'année 2018.

La conformité de l'équipement étant jugé sur certains paramètres en moyenne annuelle, le rejet de la station d'épuration est conforme.

STEU N°2 : STEP BEC HELLOUIN
 Code Sandre de la station : 032746802000



Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre planté à Macrophytes
Date de mise en service	08/06/2016
Commune d'implantation	Pont Authou (27468) et Le Bec Hellouin (27052)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	800
Nombre d'abonnés raccordés	136
Nombre d'habitants raccordés	288
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	120

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	04 décembre 2014
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de Surface
	Nom du milieu récepteur	La Risle
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou
DBO ₅	25	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
DCO	90	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
MES	30	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou

Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/02/2018	oui	9	97.16	54	92.63	16	95.94	14.4	84.94	56.9	40.98	6.8	31.61
18/07/2018	oui	3	99.6	41	97.60	3	99.56	0.8	99.50	75.8	53.16	7	55.73
02/10/2018	oui	3	98.90	50	93.80	8	97.46	12.1	85.69	76.2	10.14	7.1	29.42
moyenne		5	98.55	48.3	94.68	9	97.65	9.1	90.05	69.6	34.76	6.97	38.92

STEU N°3 : STEP LA NEUVILLE DU BOSC
Code Sandre de la station : 032743201000



Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/1999
Commune d'implantation	La Neuville-du-Bosc (27432)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	500
Nombre d'abonnés raccordés	82
Nombre d'habitants raccordés	247
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	75

Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			10 mai 1999
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	infiltration		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)	
DBO ₅	35	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	60	
DCO	200	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	60	
MES		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	50	
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	60	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		

Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
17/04/2018	oui	20	94	154	82.4	75	77.1	9.4	92.2	11.27	90.7	2.7	77.5

STEU N°4 : STEP HARCOURT
 Code Sandre de la station : 032731102000



Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée faible charge
Date de mise en service			17/01/2006
Commune d'implantation			Harcourt (27311)
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			1400
Nombre d'abonnés raccordés			243
Nombre d'habitants raccordés			563
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			210
Prescriptions de rejet			
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	
		<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	5 avril 2004
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur	Sol
		Nom du milieu récepteur	Aire d'infiltration
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
MES	20	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
NGL	20	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
NTK	15	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou

Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27/06/2018	oui	3	99.2	30	97	5	98.6	1.5	98.5	1.74	98.2	8.3	
10/12/2018	oui	3	99.3	20	98.2	2	99.3	1.9	98.1	2.38	97.6	5.2	47
moyenne		3	99.3	25	97.6	3.5	98.9	1.7	98.3	2.1	97.9	6.8	43.8

STEU N°5 : STEP GROSLEY SUR RISLE

Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)		Fosse toutes eaux + tertre + lit d'infiltration	
Date de mise en service		2006	
Commune d'implantation		Grosley sur Risle	
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		40	
Nombre d'abonnés raccordés		7	
Nombre d'habitants raccordés		14	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			
Prescriptions de rejet			
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Sol (infiltration)
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou
DBO ₅		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	Rendement (%)
DCO		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
MES		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

Lors de la visite SATESE du 17/09/2009, il a été remarqué que l'installation de Grosley ne permettait pas de réaliser les bilans 24 heures. Une réunion a donc été organisée en octobre 2011 avec la Police de l'Eau, le SATESE, l'Intercom du Pays Beaumontais et la SAUR afin de valider l'impossibilité de mise en œuvre de l'autosurveillance.

Suite à cette réunion, le SATESE a réalisé des prélèvements ponctuels en janvier 2012 dont les résultats ont été transmis à la Collectivité le 26 avril 2012.

L'ensemble de ces éléments ont été adressés à la Police de l'Eau en septembre 2012.

Depuis 2012 malgré de multiples relances nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de la Police de l'eau, ni la collectivité et ni l'exploitant n'a engagé de démarche de mise en œuvre de l'autosurveillance.

Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

Le service gère 0 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Sur la commune de Nassandres sur Risle, la station de traitement des eaux usées est la propriété de l'entreprise Saint Louis Sucre. Celle-ci en assure l'exploitation.

Seuls les effluents de la commune de Nassandres sur Risle et une partie des effluents de la commune de Brionne (hameau de Feuguerolles) sont raccordés à la station de traitement de Saint Louis Sucre.

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP BEAUMONT LE ROGER

Code Sandre de la station : 032705101000



Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/07/2002
Commune d'implantation	Beaumont-le-Roger (27051)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	4400
Nombre d'abonnés raccordés	1324
Nombre d'habitants raccordés	2722
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	640

Prescriptions de rejet									
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...				21/12/1999			
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
Nom du milieu récepteur		La Bave							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)	
DBO ₅		25				<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	95	
DCO		90				<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90	
MES		30				<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	95	
NGL		15				<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	89	
NTK						<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
pH						<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
Pt		2				<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	92	

Charges rejetées par l'ouvrage															
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté													
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		NH4+		NTK			
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
15/01/2018	oui	1,5	98,7	13,0	96,1	1,0	99,4	5,0	88,0	3,3		3,7	91,1	1,2	74,1
06/02/2018	oui	1,5	98,7	10,0	97,3	2,0	99,0								
14/03/2018	oui	1,5	98,2	9,4	96,8	1,0	99,3								
12/04/2018	oui	1,5	98,6	11,0	98,0	2,0	99,0	1,9	95,0	0,4		1,5	95,8	0,1	98,1
13/05/2018	oui	1,5	99,2	17,0	96,2	2,0	99,1								
11/06/2018	oui	1,5	97,8	12,0	94,3	3,2	98,0								
10/07/2018	oui	1,5	98,5	14,0	94,5	1,0	99,4	1,8	95,9	0,4		1,5	96,5	1,1	77,1
08/08/2018	oui	1,5	99,4	24,0	92,3	1,0	99,7								
13/09/2018	oui	1,5	98,5	13,0	96,2	1,0	99,3								
14/10/2018	oui	1,5	99,1	16,0	95,5	1,0	99,2	1,9	96,2	0,4		1,5	96,9	0,7	85,1
12/11/2018	oui	1,5	96,4	15,0	92,2	3,4	98,4								
12/12/2018	oui	1,5	99,0	13,0	96,6	1,0	99,5								
Moyenne	oui	1,5	98,5	14	95,5	1,6	99,1	2,6	93,8	1,1		2,1	95,1	0,8	83,6

STEU N°2 : STEP SERQUIGNY
 Code Sandre de la station : 032762201000



Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service			01/06/2005
Commune d'implantation			Serquigny (27622)
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			3000
Nombre d'abonnés raccordés			828
Nombre d'habitants raccordés			2093
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			475
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		21/04/2016 (arrêté initial 02/10/2002)
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	La Charentonne	
Poluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou
NGL	15	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
pH	6 à 8.5	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
NH ₄ ⁺	5	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou
			80

Charges rejetées par l'ouvrage															
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté													
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		NH4+		NTK		Pt	
		Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
15/01/2018	oui	1,5	99,5	23,0	96,9	1,0	99,7								
06/02/2018	oui	1,5	99,6	21,0	97,5	1,0	99,7	1,8	98,3	0,4		1,5	98,6	2,0	81,1
14/03/2018	oui	1,5	99,6	23,0	97,8	3,6	99,0								
12/04/2018	oui	1,5	99,6	20,0	98,1	18,0	94,8								
13/05/2018	oui	1,5	99,4	23,0	96,4	4,2	98,5			1,3		3,4	97,0	0,6	94,4
11/06/2018	oui	1,5	99,3	21,0	96,6	3,8	99,4	1,8	98,4						
10/07/2018	oui	1,5	99,0	22,0	95,9	2,2	99,3								
08/08/2018	oui	1,5	99,0	15,0	97,9	4,4	97,7			2,3		1,5	98,3	1,6	80,8
13/09/2018	oui	1,5	99,7	41,0	95,4	1,0	99,8	1,8	98,0						
14/10/2018	oui	1,5	99,8	23,0	98,2	3,6	99,4								
12/11/2018	oui	1,5	99,3	20,0	97,0	2,4	99,3			0,4		1,5	98,4	0,3	96,5
12/12/2018	oui	1,5	99,3	26,0	96,6	3,8	97,9	1,9	97,9						
Moyenne		1.5	99.4	23.2	97	4.1	98.7	1.8	98.1	1.1		2	98.1	1.1	88.2

1.10. Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
STEP Brionne (Code Sandre : 032711601000)	47,44	33,79
STEP BEC HELLOUIN (Code Sandre : 032746802000)	0	0
STEP LA NEUVILLE DU BOSC (Code Sandre : 032743201000)	0	0
STEP HARCOURT (Code Sandre : 032731102000)	8	11,18
STEP GROSLEY SUR RISLE (Code Sandre : _____)	0	0
Total des boues produites	55,44	44,97

Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

NON CONCERNE

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
STEP BEAUMONT LE ROGER (Code Sandre : 032705101000)	39	51,07
STEP SERQUIGNY (Code Sandre : 032762201000)	21,23	28,74
Total des boues produites	60,23	79,81

1.10.2 Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
STEP Brionne (Code Sandre : 032711601000)	70,09	46,5
STEP BEC HELLOUIN (Code Sandre : 032746802000)	0	0
STEP LA NEUVILLE DU BOSC (Code Sandre : 032743201000)	0	0
STEP HARCOURT (Code Sandre : 032731102000)	14,65	0
STEP GROSLEY SUR RISLE (Code Sandre : ____)	0	0
Total des boues évacuées	84,74	46,5

Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

NON CONCERNE

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
STEP BEAUMONT LE ROGER (Code Sandre : 032705101000)	38,5	64,11
STEP SERQUIGNY (Code Sandre : 032762201000)	32,59	35,31
Total des boues évacuées	71,09	99,42

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 05/04/2018 effective à compter du 23/04/2018 fixant la Participation à l'assainissement collectif.
- Délibération 05/04/2018 effective à compter du 23/04/2018 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération 11/04/2019 effective à compter du 12/04/2019 fixant la Participation à l'Assainissement Collectif.
- Délibération 11/04/2019 effective à compter du 12/04/2019 fixant la participation aux frais de branchement.

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	3000 € sur construction neuve ; 1600 € si ANC existant 0€ si ANC<10 ans et conforme	3000 € sur construction neuve ; 1600 € si ANC existant 0€ si ANC<10 ans et conforme
Participation aux frais de branchement	3000 € (sans TVA) sur réseau existant ; 800 € pour création de réseau	3000 € (sans TVA) sur réseau existant ; 800 € pour création de réseau

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle

Tarifs	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	2,57 €H.T/m ³	2,93 €/m ³ Option sans TVA
Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	10	10
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,24 €/m ³	0,185 €/m ³
VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
Autre :	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

En date du 11 avril 2019, le montant des redevances assainissement collectif a également été réévalué avec application au 1^{er} juillet 2019. Cette évolution s'est accompagnée d'un changement d'assujettissement à TVA. Ainsi, le montant de la redevance est passé au 1^{er} juillet 2019 à 3,03 € /m³, sans TVA.

Délégation de Service Public : Serquigny

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,20 €/m ³	1,41 €/m ³
Autre :		___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	30,52 €	30,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,1855 €/m ³	1,1736 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10	10
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,24 €/m ³	0,185 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	___ €/m ³
	Autre :	0 €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

En date du 11 avril 2019, le montant des redevances assainissement collectif a également été réévalué avec application au 1^{er} juillet 2019. Ainsi, le montant de la redevance est passé au 1^{er} juillet 2019 à 1,60 € /m³.

Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,2 €/m ³	1,41 €/m ³
Autre :		___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	22,48 €	22,72 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,188 €/m ³	1,2010 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10	10
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,24 €/m ³	0,185 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	___ €/m ³
	Autre :	0 €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

En date du 11 avril 2019, le montant des redevances assainissement collectif a également été réévalué avec application au 1^{er} juillet 2019. Ainsi, le montant de la redevance est passé au 1^{er} juillet 2019 à 1,60 € /m³.

Délégation de Service Public : Beaumont le Roger

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,7 €/m ³	1,87 €/m ³
Autre :		___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	30,52 €	30,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,1855 €/m ³	1,1736 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,24 €/m ³	0,185 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	___ €/m ³
	Autre :	0 €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

En date du 11 avril 2019, le montant des redevances assainissement collectif a également été réévalué avec application au 1er juillet 2019. Ainsi, le montant de la redevance est passé au 1^{er} juillet 2019 à 1,90 € /m³.

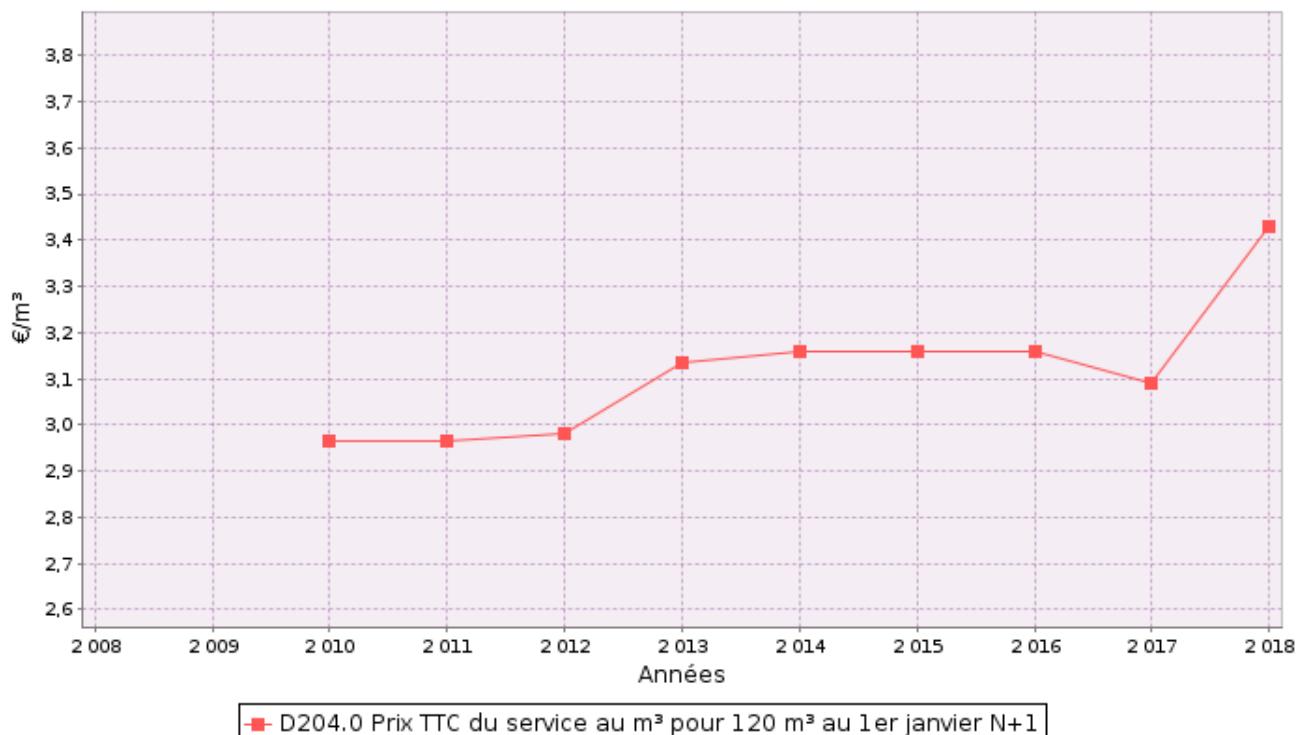
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, ZAC de Maison Rouge - Bosrobert

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	—
Part proportionnelle	308,40	351,60	14 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	308,40	351,60	14 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—
Part proportionnelle	—	—	—
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	28,80	22,20	-22,90 %
VNF Rejet :	—	—	—
Autre : _____	—	—	—
TVA	33,72	37,38	10,80 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	62,52	59,58	-4,70 %
Total	370,92	411,18	10,80 %
Prix TTC au m³	3,09	3,43	11 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



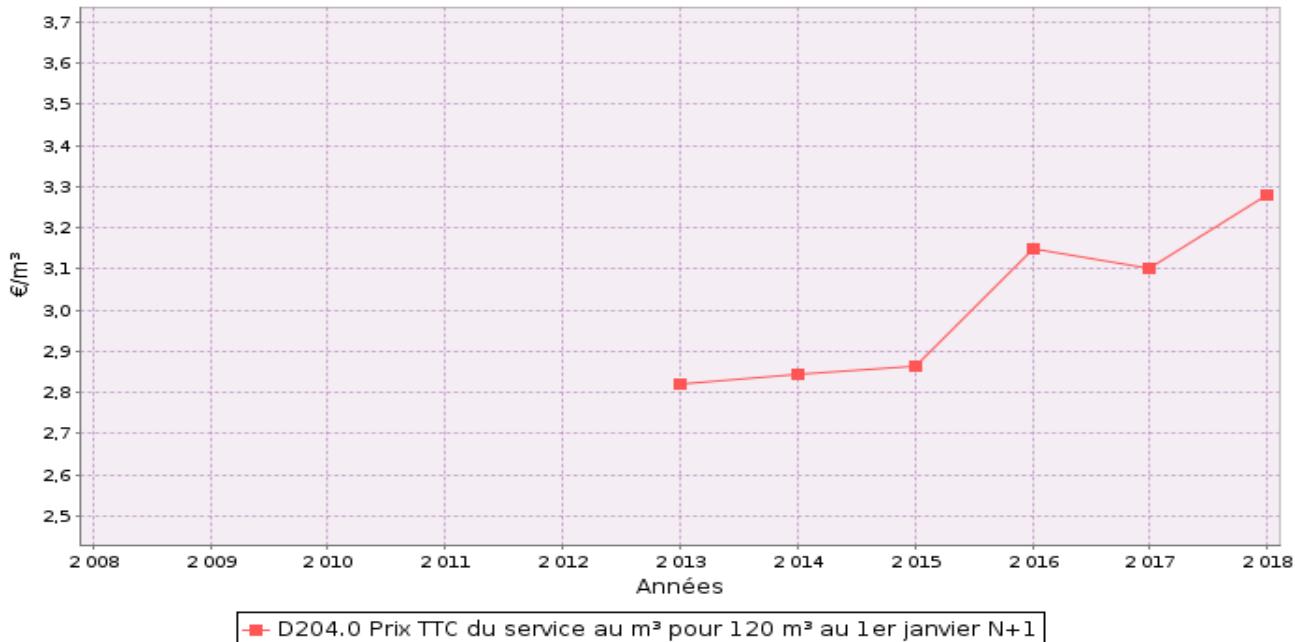
Délégation de Service Public : Serquigny

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	_____
Part proportionnelle	144,00	169,20	17,50 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	144,00	169,20	17,50 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	30,52	30,20	-1,10 %
Part proportionnelle	142,26	140,83	-1 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	172,78	171,03	-1 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	28,80	22,20	-22,90 %
VNF Rejet :	0,00	_____	_____
Autre : _____	0,00	_____	_____
TVA	34,56	36,24	4,86 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	63,36	58,44	-8,42 %
Total	380,14	398,67	4,87 %
Prix TTC au m³	3,17	3,32	4,73 %



Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	_____
Part proportionnelle	144,00	169,20	17,50 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	144,00	169,20	17,50 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	22,48	22,72	1,10 %
Part proportionnelle	142,56	144,12	1,10 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	165,04	166,84	1,10 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	28,80	22,20	-22,90 %
VNF Rejet :	0,00	_____	_____
Autre : _____	0,00	_____	_____
TVA	33,78	35,82	6 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	62,58	58,02	-7,30 %
Total	371,62	394,06	6 %
Prix TTC au m³	3,10	3,28	5,80 %



Délégation de Service Public : Beaumont le Roger

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	_____ %
Part proportionnelle	204,00	224,40	10 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	204,00	224,40	10 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	30,52	30,20	-1,10 %
Part proportionnelle	142,26	140,83	-1 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	172,78	171,03	-1 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	28,80	22,20	-22,90 %
VNF Rejet :	0,00	_____	_____ %
Autre : _____	0,00	_____	_____ %
TVA	40,56	41,76	3 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	69,36	63,96	-7,80 %
Total	446,14	459,39	3 %
Prix TTC au m³	3,72	3,83	3 %



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune, part collectivité (**donc hors part délégataire pour les DSP**), est :

Commune	Prix au 01/01/2018 en €/m ³	Prix au 01/01/2019 en €/m ³	Prix au 01/07/2019 en €/m ³
Brionne (régie)	2,57 € HT	2,93 € (sans TVA)	3,03 € (sans TVA)
Calleville (régie)	2,57 € HT	2,93 € (sans TVA)	3,03 € (sans TVA)
Harcourt (régie)	2,57 € HT	2,93 € (sans TVA)	3,03 € (sans TVA)
La Neuville-du-Bosc (régie)	2,57 € HT	2,93 € (sans TVA)	3,03 € (sans TVA)
Le Bec-Hellouin (régie)	2,57 € HT	2,93 € (sans TVA)	3,03 € (sans TVA)
Grosley sur Risle (régie)	2,57 € HT	2,93 € (sans TVA)	3,03 € (sans TVA)
Serquigny (DSP)	1,20 €	1,41 €	1,60 €
Nassandres sur Risle (DSP)	1,20 €	1,41 €	1,60 €
Beaumont le Roger (DSP)	1,70 €	1,87 €	1,90 €
Fontaine la Soret (DSP)	-	-	1,90 €

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> annuelle | <input type="checkbox"/> trimestrielle |
| <input checked="" type="checkbox"/> semestrielle | <input type="checkbox"/> quadrimestrielle |

Le montant de la redevance a évolué à compter du 1^{er} juillet 2019, date d'application de la délibération du 11 avril 2019. C'est pourquoi une colonne a été ajoutée au tableau ci-dessus. Le budget assainissement 2019 est non assujetti à TVA.

2.3. Recettes

Recette de la collectivité

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	IPB ¹ 492 971,06€ IRC 276 949,35 €	935 310,62 €	+21%
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique	0 €	0 €	
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés	2 176,50 €	0€	
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	772 096,91 €	935 310,62 €	+21%
Recettes de raccordement PFAC	58 800 €	7 850,34 €	
Recette liée aux frais de branchement - travaux EU Fontaine La Soret et Beaumont le Roger (rue St Sauveur)		120 000 €	
Recette liée aux contrôles de conformité		10 260 €	
Prime de l'Agence de l'Eau	Titré en 2018	245 080,37 €	
Contribution au titre des eaux pluviales	0 €	0 €	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	2 245,19 € Remboursement trop perçu Orange	0 €	
Total autres recettes	61 045,19 €	383 190,71 €	
Total des recettes	833 142,10 €	1 318 501,33 €	+58%

¹ IPB – Intercom du Pays Brionnais / IRC – Intercom Risle et Charentonne

Commentaire: La facturation étant réalisée par prestation de service via les distributeurs d'eau potable, le montant correspond au montant titré par la collectivité. La facturation est en effet assurée par le SERPN sur les communes de Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc et le Bec Hellouin et Bosrobert. Elle est assurée par VEOLIA sur Brionne, Nassandres sur Risle et Grosley-sur-Risle.

On remarque que les recettes 2018 sont en augmentation par rapport à 2017, cela s'explique par une augmentation de la redevance assainissement collectif, le versement de la prime pour épuration de l'Agence de l'Eau (2 ans) et de volumes facturés.

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) : VEOLIA et SAUR

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en
Redevance eaux usées usage domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation	314 372 €	300 968 €	
Recettes liées aux travaux			
Produits accessoires			
Total autres recettes	0 €	0 €	
Total des recettes	314 372 €	300 968 €	-4.26%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau assainie au 31/12/2018 : 1 619 469,33 € (1 147 514,10 € au 31/12/2017).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle

Pour l'exercice 2018, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,88 des 2 600 abonnés potentiels (100 pour 2017). Cependant, cet indicateur manque de fiabilité notamment du fait de la révision du zonage en cours sur la commune de Brionne.

Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

Pour l'exercice 2018, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,18 des 610 abonnés potentiels (99,34 pour 2017).

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

Pour l'exercice 2018, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 68,06 des 3 081 abonnés potentiels (59,92 pour 2017).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		—	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	—	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾ VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	—	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	10

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2018 (10 pour 2017).

Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,93%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	93

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 83 pour l'exercice 2018 (82 pour 2017).

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		99,11%	
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	72,16%	12
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme plurianuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan plurianuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	97

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 97 pour l'exercice 2018 (96 pour 2017).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
Equipements en Régie			
STEP BRIONNE	131,3	100	____
STEP BEC HELLOUIN	9,1	100	____
STEP LA NEUVILLE DU BOSC	7,41	100	____
STEP HARCOURT	47,34	100	____
STEP GROSLEY SUR RISLE			
Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger			
STEP SERQUIGNY	123,82	100	____
STEP BEAUMONT LE ROGER	151,72	100	____

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est ____ (100 en 2017).

Cet indicateur est complété par le service de la Police de l'Eau après validation des données.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées(P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle			
STEP BRIONNE	131,3	100	____
STEP BEC HELLOUIN	9,1	100	____
STEP LA NEUVILLE DU BOSC	7,41	100	____
STEP HARCOURT	47,34	100	____
STEP GROSLEY SUR RISLE		100	____
Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger			
STEP BEAUMONT LE ROGER	151,72	100	____
STEP SERQUIGNY	123,82	100	____

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des équipements des STEU est ____ (100 en 2017).

Cet indicateur est complété par le service de la Police de l'Eau après validation des données.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle			
STEP BRIONNE	131.3	100	_____
STEP BEC HELLOUIN	9,1	100	_____
STEP LA NEUVILLE DU BOSC	7,41	100	_____
STEP HARCOURT	47,34	100	_____
Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger			
STEP BEAUMONT LE ROGER	151,72	100	_____
STEP SERQUIGNY	123,82	100	_____

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des équipements des STEU est _____ (100 en 2017).

Cet indicateur est complété par le service de la Police de l'Eau après validation des données.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation(P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle

STEP Brionne :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	46.5
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		46.5

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEP BEC HELLOUIN :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		—

S'agissant d'une filière de type filtre planté de roseaux, il n'y a pas d'évacuation de boues annuellement.

STEP LA NEUVILLE DU BOSC :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		_____

S'agissant d'une filière de type lagunage naturel, il n'y a pas d'évacuation de boues annuellement.

STEP HARCOURT :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	0
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		_____

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} *100$$

Pour l'exercice 2018, il n'y a pas eu d'évacuation de boues pour la station de Harcourt

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

STEP SERQUIGNY :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	35,31
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		35,3

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Pour l'exercice 2018, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100 (100 en 2017).

STEP BEAUMONT LE ROGER :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	64,11
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		64,11

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Pour l'exercice 2018, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2017).

STEP GROSLEY SUR RISLE :

Pas d'évacuation de boues

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle

L'exercice 2018, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

Pour l'exercice 2018, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2017).

Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

L'exercice 2018, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

Pour l'exercice 2018, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2017).

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

L'exercice 2018, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

Pour l'exercice 2018, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (9 en 2017 pour Serquigny – 0 pour Beaumont le Roger).

Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs linéaire du réseau de collecte hors branchements}}{} * 100$$

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle

Nombre de points noirs pour l'exercice 2018 : 2

Pour l'exercice 2018, le nombre de points noirs est de 5,55 par 100 km de réseau (0 en 2017).

Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

Nombre de points noirs pour l'exercice 2018 : 5

Pour l'exercice 2018, le nombre de points noirs est de 35,24 par 100 km de réseau (35,24 en 2017).

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

Nombre de points noirs pour l'exercice 2018 : 6

Pour l'exercice 2018 le nombre de points noirs est de 19,24 par 100 km de réseau (14,25 pour Serquigny et 19,24 pour Beaumont le Roger en 2017).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,42 (0 en 2017).

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle

Au cours des 5 dernières exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

Au cours des 5 dernières exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en m	76	262	153	0	0

Au cours des 5 dernières exercices, 0,66 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,42 (0 en 2017).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)7

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle

	Nombre de bilans réalisés exercice 2018	Nombre de bilans conformes exercice 2018	Pourcentage de bilans conformes exercice 2017	Pourcentage de bilans conformes exercice 2018
STEP BRIONNE	12	9	58	75

Pour l'exercice 2018, les indicateurs de chaque STEU de capacité < 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2018	Nombre de bilans conformes exercice 2018	Pourcentage de bilans conformes exercice 2017	Pourcentage de bilans conformes exercice 2018
STEP BEC HELLOUIN	3	3	100	100
STEP LA NEUVILLE DU BOSC	1	1	100	100
STEP HARCOURT	2	2	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2017).

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

	Nombre de bilans réalisés exercice 2018	Nombre de bilans conformes exercice 2018	Pourcentage de bilans conformes exercice 2017	Pourcentage de bilans conformes exercice 2018
STEP BEAUMONT LE ROGER	12	12	100	100
STEP SERQUIGNY	12	12	93,75	100

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, LaNeuville du Bosc, Le Bec Hellouin, Grosley-sur-Risle

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2017	Exercice 2018
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	—	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	—	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	—	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	—	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	—	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2017).

Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2017	Exercice 2018
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	—	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	—	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	—	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 50 (50 en 2017).

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

Le tableau suivant concerne la STEP de Beaumont le Roger et celle de Serquigny

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2017	Exercice 2018
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel		Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)		Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rappor sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté		Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets		Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage		Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (40 en 2017 pour Beaumont le Roger).

3.12. Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette en €	5 073 763	4 840 759,90
Epargne brute annuelle en €	338 140	833 320
Durée d'extinction de la dette en années	15	5,81

Pour l'année 2018, la durée d'extinction de la dette est de **5,81 ans**.

3.13. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	5 073 763	4 840 759,90
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	273 251 ex IPB 102 728 ex IRC
	en intérêts	87 240,09 ex IPB 13 816,95 ex IRC

3.14. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédents (P.257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} *100$$

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, ZAC de Maison Rouge - Bosrobert

	Exercice 2017	Exercice 2018
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2017 tel que connu au 31/12/2018	Non communiqué	56 742,72€
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2017	Non communiqué	802 043,42 €
Taux d'impayés en sur les factures d'assainissement 2017	Non communiqué	7,07 %

Pour l'année 2018, le taux d'impayés sur les factures d'assainissement collectif 2017 est de **7,07 %**

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

	Exercice 2017	Exercice 2018
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2017 tel que connu au 31/12/2018	7 130 € Serquigny Non communiqué Bt Le Roger	13 568,39
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2017	122 328 € Serquigny 291 124 € Bt Le Roger	380 067 €
Taux d'impayés en sur les factures d'assainissement 2017	2,83 Serquigny NC Bt le Roger	3,57 %

Pour l'année 2018, le taux d'impayés sur les factures d'assainissement collectif 2017 est de **3,57%**

Délégation de Service Public : Nassandres Sur Risle

	Exercice 2017	Exercice 2018
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2016 tel que connu au 31/12/2017	4 937	3 742 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2016	81 509	81 509 €
Taux d'impayés en sur les factures d'assainissement 2016	6,06	4,59 %

Pour l'année 2018, le taux d'impayés sur les factures d'assainissement collectif 2017 est de **4,59 %**

3.15. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : _____

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2018, le taux de réclamations est de _____ pour 1000 abonnés (_____ en 2017).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	850 329,05 €	1 251 376,24 €
Montants des subventions	328 004 €	594 152 € (hors travaux de raccordement en domaine privé 300 000 €)
Montants des contributions du budget général en €	0	0

Les dépenses d'investissement engagées en 2018 concernent principalement l'extension du réseau Eaux Usées de Fontaine la Soret et la clôture administrative des travaux de la rue Saint Sauveur.



Poste de refoulement rue des écoles



Passage sous voie SNCF, rue des communes

Amortissements

Pour l'exercice 2018, la dotation aux amortissements a été de 345 430,98 € (IPB 204 650,77 € et IRC 96 886,40 € en 2017).

4.3. Présentation des projets 2019 à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Réaménagement du réseau EU Hameau de Courcelles	558 000 €	
Étude de faisabilité station d'épuration de Nassandres	60 000 €	
Extension réseau EU à Brionne Place des Essarts	100 000 €	
Étude hydraulique by-pass Beaumont le Roger	10 000 €	
Opération de raccordement privatif en domaine privé	495 547 €	600 000 €
Etude du transfert de compétence (budget général)	73 119 €	144 000 €

4.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Réaménagement du réseau eaux usées hameau de Courcelles	2019	558 000 €
Raccordement du hameau du Petit Nassandres (programme à redéfinir dans le cadre de l'étude de transfert	2019	111 000 €

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif, 7 communes ont transféré leurs équipements à l'Intercom Bernay Terres de Normandie au 1^{er} janvier 2019 : Bernay, Menneval, Broglie, Mesnil-en-Ouche (La Barre-en-Ouche et Beaumesnil), Montreuil l'Argillé et Grand Camp.

Programmes travaux 2019		
Bernay – Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées – 1 ^{ère} tranche (travaux et études)		1 823 468 € HT
Bernay – Travaux divers STEP		
-Remplacement de la pompe de relèvement 1 et 2		12 000 € HT
-Défaut d'isolement		30 000 € HT
-Installation d'un trop-plein de la cuve préparation polymère vers le poste colatures		10 000 € HT
-Réparation du silo à chaux		15 209 € HT
-Remplacement du dégrilleur grossier		100 000 € HT
-Renouvellement de l'automate-filière eau et boues		150 000 € HT
Réparation bande de roulement du pont tournant clarificateur 1		19 523 € HT
-Mise en place débimètre sur canal by-pass		30 000 € HT
La Barre-en-Ouche – Réhabilitation du réseau eaux usées		60 000 € HT
Broglie - Reconstruction de la STEP 1 400 EH		1 609 000 € TTC
Grand Camp – Reconstruction de la STEP 100 EH		250 000 € TTC

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle

L'année 2018, le service a reçu 0 demande d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2018 (0,000000 €/m³ en 2017).

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

L'année 2018, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2018 (0,0029 €/m³ en 2017).

Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

L'année 2018, le service a reçu 2 demandes d'abandon de créance et en a accordé 2. 55,20 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,00009 €/m³ pour l'année 2018 (0 €/m³ en 2017).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

La collectivité n'a pas mis en œuvre d'action de ce type.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle

		Valeur 2017	Valeur 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 605	5 857
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	84,7	46,5
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,09	3,12
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	99,73%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	_____ %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	_____ %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	_____ %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	_____ %	_____ %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	58%	75%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]		5,8
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	_____ %	7,07%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]		0

		Valeur 2017	Valeur 2018
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 442	1 822
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	—	—
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,1	3,28
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,34%	99,18%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	81	83
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____ %	____ %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____ %	____ %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____ %	____ %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	____ %	____ %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0009
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	—	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	—	35,2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	____ %	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	____ %	____ %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	—	50
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	—	—
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	6,06%	4,59%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	—	0

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

Ecart entre 2017 et 2018 : intégration du système d'assainissement de Serquigny à la DSP Saur

2017 : uniquement Beaumont le Roger

	Valeur 2017	Valeur 2018
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 722	5 173
D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	3
D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	38,5	99,4
D204.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,72	3,83
Indicateurs de performance		
P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	59,92%	68,06%
P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	96	97
P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	_____ %
P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	_____ %
P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	_____ %
P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	_____	0
P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	_____	0
P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	_____	19
P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	_____ %	0,42%
P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	_____ %	100%
P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	_____	_____
P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	_____ %	_____ %
P258.1 Taux de réclamations [nb/1000ab]	_____	0

7. Annexe 1 Note de l'Agence de l'Eau